

DATE DE CONVOCATION  
12/06/2023

DATE D’AFFICHAGE  
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
26
VOTANTS
27

L’an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER  
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)  
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu’au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

---

**Délibération n° 23.06.19/16**

**Objet / Convention de mise à disposition entre la Ville et le CCAS**

---

Monsieur le Maire expose qu’en vue d’assurer le bon fonctionnement du Relais Petit Enfance, le Centre Communal d’Action Sociale a exprimé le souhait de disposer d’un animateur de la Ville de Giberville à hauteur de 25 % de son temps de travail.

Aussi, il conviendrait d’autoriser la signature de la convention de mise à disposition, pour la période du 19 juin au 15 septembre 2023 concernant le poste suivant :

- un animateur contractuel à raison de 9/35<sup>ème</sup>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé, et en avoir délibéré, à l’unanimité ;**

**APPROUVE** la mise à disposition dans les conditions énoncées ci-dessus au profit du CCAS,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir ainsi que l’ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ISABEL



Le Maire,  
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS  
- 3 JUL. 2023  
COURRIER